



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Le parc naturel marin du cap Corse voit le jour



© santu20

Un décret, paru le 16 juillet au Journal officiel, crée le parc naturel marin du cap Corse et de l'Agiate. Il s'agit du huitième parc naturel marin français, d'une superficie de 6.830 km². Il est "*le plus grand parc naturel marin de métropole*", souligne l'Agence marine des aires protégées. Le parc borde 27 communes de Ville-di-Pietrabugno aux portes de Bastia, en remontant vers le cap Corse, la Conca d'Oro, l'Agiate et la Balagne jusqu'à la tour de Lozari à Belgodère.

Le périmètre retenu "*répond à l'objectif de protection des écosystèmes marins tout en satisfaisant deux conditions : garantir la cohérence écosystémique des paysages sous-marins (canyons, plateau continental étendu au nord, structures remarquables d'atolls de coralligène, herbiers...) et les activités socio-économiques (pêche, activités de loisir, tourisme) qui en dépendent*", indiquent l'Agence et la préfecture de la Haute-Corse.

Plusieurs espèces patrimoniales sont recensées : denti commun, corb commun, mérour brun, langouste rouge, grande patelle, oursin violet, corail rouge, grande nacre. 236 espèces d'oiseaux migrateurs ou sédentaires (espèces terrestres et marines) sont également dénombrées. Le conseil de gestion du parc compte 49 membres représentant toutes les parties prenantes.

Deux autres projets de parcs naturels marins sont en cours d'étude en Martinique et dans le golfe Normand-breton.

Article publié le 19 juillet 2016



Rachida Boughriet , journaliste
Rédactrice spécialisée

Actu-Environnement

© 2003 - 2016 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).